



# agritrade Le commerce ACP analysé et décrypté

# Note de synthèse





#### 1. Contexte et principaux enjeux

#### 2. Récents développements

Développements dans le secteur mondial de la volaille

Développements dans le secteur de la volaille de l'UE

Développements dans le secteur de la volaille de l'Afrique de l'Ouest et centrale

Développements dans le secteur de la volaille de l'Afrique australe

Développements dans le secteur de la volaille d'Afrique de l'Est

Développements dans le secteur de la volaille des Caraïbes

Développements dans le secteur de la volaille du Pacifique

## 3. Implications pour les pays

Leçons tirées du régime de la volaille de l'UE

Prendre en compte les besoins du secteur de la volaille dans les APE

Équilibrer les intérêts des consommateurs, des producteurs et des transformateurs

Enieux de la politique commerciale du secteur de la volaille au niveau régional

Aborder les coûts de l'alimentation de la volaille et les défis SPS

Politique de l'UE en matière de restitutions à l'exportation

## Secteur de la volaille

### 1. Contexte et principaux enjeux

L'importance du secteur de la volaille dans les pays ACP varie considérablement. Dans les Caraïbes, il s'agit de l'industrie d'agro-transformation la plus importante, tandis que dans le Pacifique elle est bien moins significative. En Afrique, il existe d'énormes différences quant à la consommation par habitant, de 1,73 kg par an au Mali à 31,38 kg en Afrique du Sud. Les taux d'autosuffisance nationale varient fortement, de 80 % dans les Caraïbes à entre 28 et 100 % dans les pays ouest-africains et en Afrique orientale et australe, de 84 % en Afrique du Sud à 100 % au Kenya.

La politique commerciale peut jouer un rôle essentiel pour promouvoir et soutenir le développement du secteur de la volaille. Dans le cas de l'UE, bien que le régime de la volaille soit décrit comme étant « léger », sans aucune aide directe versée aux producteurs, le régime commercial appliqué revêt d'autant plus d'importance. Les parties prenantes du secteur de la volaille de l'UE ont déclaré que « en l'absence de droits d'importation (...) le marché de l'UE serait rapidement influencé par les produits importés, les producteurs de l'UE étant de plus en plus contraints à approvisionner des marchés de niche ». L'UE applique un régime tarifaire extrêmement désagrégé, avec des droits de douane très variables pour différents produits et un régime tarifaire très

« La politique commerciale peut jouer un rôle essentiel pour promouvoir et soutenir le développement du secteur de la volaille »

sophistiqué. Ceci est en outre renforcé par un mécanisme de sauvegarde spéciale basé sur les prix qui a été invoqué de manière permanente (voir rapport spécial Agritrade « Rapport à la une : La boîte à outils de la politique agricole européenne : un examen secteur par secteur », 13 décembre 2011).

Les politiques commerciales du secteur de la volaille varient considérablement à travers les ACP et au sein des régions ACP. Cela

http://agritrade.cta.int/ I 1



pose des problèmes particuliers pour l'intégration du commerce régional.

À travers les pays ACP, l'offre d'intrants est une contrainte pour la compétitivité de la production commerciale de volaille. Toute une série d'initiatives visant à faire face à cette contrainte sont en cours dans les régions ACP, comme la création de chaînes spéciales d'approvisionnement de céréales et le développement d'aliments qui sont moins en concurrence avec la demande alimentaire humaine. Dans les Caraïbes, les producteurs de volaille sont particulièrement dépendants des aliments pour animaux importés. Cela génère une vulnérabilité considérable aux augmentations des prix internationaux des céréales et aux mouvements des taux de change.

Les maladies animales, les facteurs relatifs aux infrastructures et à la commercialisation empêchent les petits producteurs de volaille d'être plus compétitifs. Néanmoins, la production de volaille au sein des systèmes villageois et des mini-élevages apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire dans de nombreux pays ACP.

## 2. Récents développements

#### Développements dans le secteur mondial de la volaille

Bien que les exportations de l'UE aient augmenté de 60 % depuis 2006, le commerce mondial de la volaille continue d'être dominé par le Brésil et les États-Unis (voir tableau I). Cela pose des défis particuliers pour les producteurs de volaille ACP des Caraïbes, situés entre ces deux grands exportateurs. Bien que les exportations américaines de volaille aient diminué de façon marginale (-3,4 %) en 2011, elles sont toujours supérieures de 25,6 % à celles de 2006. Les exportations de volaille du Brésil ont augmenté d'environ 3,7 % en 2011, les recettes (libellées en dollars américains) augmentant de 20 % par rapport à 2010, étant donné les cours mondiaux élevés de la volaille.

Les exportations du Brésil vers les marchés traditionnels se poursuivront, mais « les exportateurs brésiliens concentrent de plus en plus leurs activités commerciales en Malaisie, Indonésie et Afrique ». La Chine est également un marché en pleine croissance. Le Brésil bénéficie d'avantages en termes de coûts, étant donné son accès aux farines de maïs et de soja produites au niveau national et la nature intégrée de la production de volaille. Depuis 2006, les exportations de viande de volaille du Brésil ont augmenté de 32 % en volume, avec une augmentation supplémentaire de 5 % prévue en 2012.

Cette structure des exportations suscite quelques craintes en Afrique du Sud et en Afrique de l'Ouest et centrale. Les exportations du Brésil trouvent même des débouchés sur les

« Cette structure des exportations du Brésil suscite quelques craintes en Afrique du Sud et en Afrique de l'Ouest et centrale »

marchés ACP du Pacifique tels que ceux du Timor oriental (voir article Agritrade « L'USDA publie un bilan sur le secteur de la volaille au Timor oriental », 9 août 2011).

Tableau I: Principales exportations mondiales de volaille, 2006-2011 (en tonnes)

Pays	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Brésil	2 502 000	2 922 000	3 242 000	2 992 000	3 181 000	3 300 000
États-Unis	2 361 000	2 678 000	3 157 000	3 093 000	3 069 000	2 966 000
UE-27	689 000	635 000	742 000	783 000	992 000	1 100 000
Thaïlande	261 000	296 000	383 000	379 000	432 000	460 000
Chine	322 000	358 000	285 000	291 000	379 000	410 000
Argentine	94 000	125 000	164 000	178 000	214 000	200 000

Source : USDA.

## Développements dans le secteur de la volaille de l'UE

La consommation de viande de volaille dans l'UE a été moins affectée par le ralentissement économique que celle d'autres viandes, puisque la viande de volaille vient remplacer des viandes plus chères. Toutefois, les ventes de morceaux bon marché ont augmenté plus vite que les ventes de morceaux plus coûteux, et la tendance vers une consommation plus importante de volaille différenciée en termes de qualité s'est interrompue. L'Allemagne constitue toutefois une exception (voir article Agritrade « La production et les exportations de volaille de l'UE con-





tinuent d'augmenter », 12 novembre 2011). Cette structure changeante de la consommation de volaille au niveau de l'UE a réduit la croissance des volumes de morceaux de volaille de l'UE disponibles à l'exportation à un niveau inférieur à celui attendu.

La production de volaille de l'UE a augmenté de 2,4 % en 2010 et de

2,75 % en 2011. Une augmentation supplémentaire de 1,4 % est prévue en 2012. À plus long terme, la production de volaille de l'UE devrait croître plus lentement que la consommation, avec une baisse des exportations qui atteindront entre 1 100 000 et 1 315 000 tonnes d'ici 2020, c'est-à-dire 59-90 % de plus que les niveaux d'exportation en vigueur en 2006 (voir article Agri-

trade « Prévisions de la CE relatives au secteur de la volaille de l'UE pour la période 2011-2020 », 30 janvier 2012). En février 2012, cependant, les prévisions de la CE pour les exportations de 2013 ont été revues à la baisse de 6,4 %. Ces chiffres sont présentés dans le tableau II.

Tableau II : Viande de volaille de l'UE – production nette, consommation, importations et exportations (en milliers de tonnes poids équivalent carcasse)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production nette	11 685	11 967	11 964	12 040	12 119	12 130
Consommation	11 593	1 158	11 375	11 468	11 580	11 701
Exportations	940	1 159	1 375	1 358	1 315	1 218
	(929)	(1 149)	(1 287)	(1 271)	(1 231)	
Importations	849	779	786	786	777	790
	(849)	(784)	(803)	(803)	(793)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production nette	12 100	12 144	12 201	12 247	12 345	12 397
Consommation	11 761	11 839	11 907	11 962	12 012	12 124
Exportations	1 155	1 132	1 123	1 115	1 163	1 108
Importations	815	527	829	830	830	835

Source: extrait de l'annexe statistique de « Prospects for agricultural markets and income in the EU 2011-2020 », décembre 2011, http://ec.europa.eu/agriculture/publi/caprep/prospects2011/fullrep\_en.pdf.

Chiffres entre parenthèses extraits de « Short term outlook for arable crops, meat and dairy markets », février 2012, http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/markets/sto-crop-meat-dairy/2012-02\_en.pdf.

Bien que la hausse des prix des céréales ait un impact sur les coûts des producteurs de volaille de l'UE, dans la plupart des régions de l'UE, il a été possible de répercuter ces hausses de prix sur les consommateurs (+ 10 % en moyenne). Cela a permis aux producteurs européens de maintenir « leurs prix à l'exportation compétitifs ».

Les exportations de volaille de l'UE se sont considérablement renforcées sur l'année 2010 et la première moitié de 2011, malgré une réduction des contingents tarifaires russes qui a engendré un déclin de 51 % des exportations vers la Russie au cours du premier semestre 2011. Dans ce contexte, des niveaux d'exportation particulièrement élevés ont été enregistrés vers les marchés d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient. Toutefois, les engagements russes pris à l'égard de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient augmenter considérablement les importations russes en 2012, l'UE étant le principal bénéficiaire.

Les principaux exportateurs de volaille hors UE sont la France, le Benelux (union douanière composée de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg), l'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni. En 2010 et 2011, les exportations étaient essentiellement composées de morceaux congelés (63 %) et d'oiseaux entiers congelés (31 %). Depuis 2006, les exportations de l'UE de morceaux congelés ont augmenté de 52,3 % tandis que les exportations d'oiseaux congelés progressaient de 76,4 %. Les exportations italiennes d'oiseaux congelés vers le Bénin représentaient 39 % et 28 % des exportations italiennes



d'oiseaux entiers hors UE en 2009 et 2010 respectivement. Une grosse partie de ces échanges devrait finir au Nigeria, étant donné la contrebande d'oiseaux congelés entiers et de morceaux de volaille du Bénin vers le Nigeria. Ce commerce d'oiseaux entiers congelés et de morceaux de volaille porte non seulement préjudice à la politique nigériane du secteur de la volaille mais génère également de sérieuses préoccupations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de sécurité des denrées alimentaires, du fait de la mauvaise gestion de la chaîne du froid et des pratiques consistant à dégeler les produits congelés et à les mélanger avec du poulet frais local.

Les exportations « de morceaux de volaille et de viande désossée mécaniquement à bas prix vers l'Afrique subsaharienne sont restées soutenues ». La forte demande de poitrine de volaille dans l'UE devrait mener « à une production plus importante de morceaux

« La forte demande de poitrine de volaille dans l'UE devrait mener à une production plus importante de morceaux à bas prix tels que les ailes et les cuisses, qui sont essentiellement exportés vers l'Afrique subsaharienne »

à bas prix tels que les ailes et les cuisses, qui sont essentiellement exportés vers l'Afrique subsaharienne ». L'USDA considère que l'Afrique du Sud est un marché de plus en plus important pour les exportations de viande de volaille de l'UE.

Les importations européennes de volaille ont augmenté dans l'ensemble, mais avec des différences notables en fonction des produits. Ceci est lié au régime tarifaire de la volaille extrêmement différencié appliqué par l'UE, qui est en partie basé sur la demande des consommateurs de l'UE pour de la viande de volaille.

Les importations de produits à base de volaille ont reculé de 2 % entre 2009 et 2011, toutefois les importations de « préparations à base de viande de volaille » ont augmenté de 71 %, représentant 49 % des importations totales en 2010, contre 30 % en 2009 et 52 % en 2011. Cela inverserait le déclin récent des importations globales de viande de volaille.

Mais surtout, seuls des volumes limités d'importation (environ 10 %) interviennent en dehors des accords contingentés, l'UE utilisant des licences d'importation pour réguler le commerce de la volaille. Les licences pour les importations sous quota sont très recherchées, avec un certain degré de spéculation aujourd'hui autour des licences d'importation de la viande de volaille. Dans ce contexte, les échanges commerciaux hors quota servent souvent à se constituer un bon dossier pour accéder aux quotas d'importation.

Les importations de l'UE en provenance du Brésil se sont stabilisées depuis mai 2010 après la décision de l'UE de mettre un terme à l'étiquetage des morceaux décongelés comme étant de la « volaille fraîche ». Les exportations du Brésil vers l'UE ont ainsi chuté de 9,6 %, plaçant l'UE derrière l'Arabie saoudite, Hong Kong et le Japon en termes d'importance comme marché d'exportation. Les exportateurs du Brésil cherchent cependant à contester cette reclassification, avec le soutien des négociants britanniques de volaille, qui affirment que les nouvelles règles interdisent la « pratique sûre et lucrative » consistant à utiliser de la viande congelée dans les segments de marché tels que les aliments pour barbecue.

En revanche, les exportateurs de la Thaïlande développent avec succès les ventes de volaille cuite vers l'UE. La Thaïlande est maintenant le principal exportateur sur ce segment de marché. Un nouvel accord d'accès fondé sur des quotas pour les exportations thaï devrait être conclu en 2012 et les restrictions basées sur les normes SPS imposées aux exportations de volaille fraîche devraient être levées en juillet 2012.

#### Développements dans le secteur de la volaille de l'Afrique de l'Ouest et centrale

La politique commerciale du secteur de la volaille continue d'être vivement débattue au Ghana et dans la région d'Afrique de l'Ouest dans son ensemble. En août 2011, Ghana Business News a indiqué que plus de 200 000 tonnes de volaille congelée sont importées chaque année au Ghana en provenance de l'UE, du Brésil et des États-Unis. Cela représente un changement radical par rapport à la situation de 2002, lorsque 26 000 tonnes seulement étaient importées par le pays,

« Plus de 200 000 tonnes de volaille congelée sont importées chaque année au Ghana en provenance de l'UE, du Brésil et des États-Unis »

principalement en provenance de l'UE. Bien que les sources d'importation de volaille se soient diversifiées, il a été signalé que le Ghana représentait encore près d'un tiers des exportations européennes totales de volaille congelée vers l'Afrique.

Les producteurs de volaille ghanéens ont continué à exprimer leur mécontentement à l'égard de la politique gouvernementale du secteur de la volaille (voir article Agritrade « Le Ghana de



plus en plus préoccupé par les importations de volaille », 12 novembre 2011). En mai 2011, les représentants des agriculteurs ont appelé le gouvernement à emboîter le pas à d'autres gouvernements ouest-africains et à dépasser le tarif extérieur commun (TEC), en appliquant des mesures commerciales supplémentaires, faisant ainsi implicitement référence aux interdictions d'exportation de volaille congelée mises en œuvre par les gouvernements nigérian et sénégalais en 2002 et 2006 respectivement. En réponse, le vice-président ghanéen John Dramani Mahama a convenu que le gouvernement était prêt à négocier « avec toutes les parties prenantes du secteur de la volaille pour passer en revue les défis qui se posent et définir les solutions possibles en vue de promouvoir leurs activités et protéger la filière au cours des prochaines années » (voir article Agritrade « Les producteurs de volaille ghanéens expriment leurs craintes concernant les importations et l'impact des engagements de l'APE intérimaire », 10 juin 2011).

Actuellement, l'accent est placé sur les mesures visant à réduire les coûts de l'alimentation de la volaille, des vaccins et des poussins. Un financement par des prêts doit être fourni afin de développer la production locale de maïs jaune et de soja pour l'industrie de l'alimentation animale. Les dirigeants des agriculteurs ont appelé à une meilleure coopération avec les services gouvernementaux pour éviter « l'effondrement de la plupart des exploitations d'élevage de volaille », étant donné la hausse des coûts des intrants et une concurrence croissante des importations (voir article Agritrade « Mesures annoncées pour alléger la pression qui pèse sur les éleveurs de volaille ghanéens », 5 juillet 2011).

C'est dans ce contexte que la croissance de 43 % des exportations de volaille de l'UE vers le Ghana en 2010 doit être envisagée - un taux presque deux fois supérieur à la croissance des exportations globales de volaille de I'UE. Cette augmentation des exportations de l'UE n'est rien cependant par rapport à la croissance des exportations de l'UE vers le Bénin, qui ont augmenté de 143 % depuis 2006 (contre seulement 35,5 % pour le Ghana et 27 % globalement). La plupart de ces échanges ne reçoivent aucune restitution à l'exportation de l'UE (uniquement certaines exportations d'oiseaux congelés). Le commerce porte presque exclusivement sur des morceaux de volaille pour lesquels il y a peu ou pas de marché dans l'UE, et il se poursuivra, « à condition que les prix à l'exportation (retranchés des coûts de transport) [soient] supérieurs aux coûts d'écoulement ». Il s'agit là d'un problème récurrent à travers les ACP, où seule la source des importations de ce commerce de morceaux résiduels varie.

Le commerce d'exportation de la volaille de l'UE vers le Bénin comporte des implications régionales importantes : d'après les estimations de la Banque mondiale, « 90 % des importations de volaille du Bénin sont réexportées de manière informelle vers le Nigeria ».

Des préoccupations sont également exprimées concernant le commerce de la volaille vers le Cameroun, où les limitations implicites contenues dans les dispositions d'Accord de partenariat économique (APE) sur l'utilisation de certains instruments politiques ont été soulignées comme étant une source d'inquiétude. En 2006, le gouvernement camerounais a augmenté les droits de douane sur les importations de viande de volaille pour faciliter la reprise d'un secteur qui avait été précédemment mis à mal par des importations massives de morceaux de volaille bon marché et de basse qualité. La crainte est maintenant que les engagements actuels en matière de politique commerciale inclus dans l'APE intérimaire Cameroun-UE ne conduisent à une élimination précoce de ces mesures de protection, malgré la vulnérabilité encore patente du secteur.

Des articles de presse locaux ont cherché à établir un lien entre le commerce des morceaux de volaille de l'UE et les programmes de soutien agricole de l'UE, mais sans succès. Les producteurs de volaille de l'UE ne bénéficient d'aucune forme d'aide, et les restitutions à l'exportation sont principalement versées pour les exportations d'oiseaux entiers congelés de la France vers les marchés nord-africains et du Moyen-Orient. Bien que les programmes de développement rural de l'UE puissent fournir un soutien aux

« Le problème pour beaucoup de pays découle non des subventions ailleurs, mais du commerce des morceaux de volaille résiduels et des coûts très élevés de la production nationale »

investissements pour le développement de la production pour de nouveaux marchés, le principal bénéfice des programmes de soutien de la politique agricole commune (PAC) de l'UE est indirect, au travers de leurs effets sur les prix des céréales de l'UE et les coûts de l'alimentation de la volaille. Dans ce contexte, au Cameroun comme ailleurs, le problème découle essentiellement du commerce des morceaux de volaille résiduels et des coûts très élevés de la production nationale.

Ailleurs en Afrique centrale, on signale que les exportations brésiliennes de poulets vers l'Angola sont en hausse. Au cours des six premiers mois de 2011, les exportations ont augmenté à 40 054 tonnes contre 31 646 tonnes au cours



de la période correspondante en 2010. La viande de dinde du Brésil est également exportée vers l'Angola, le Bénin, le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon et la Guinée équatoriale. Ces marchés représentaient collectivement un quart des exportations de dinde du Brésil au cours des six premiers mois de 2010, et un tiers au cours de la période correspondante en 2011.

#### Développements dans le secteur de la volaille de l'Afrique australe

En 2010, le secteur national de la volaille a connu une croissance de 3 %, un taux inférieur au taux moven de 4 % prévalant entre 2000 et 2008. Début 2011, les producteurs de volaille sudafricains ont affirmé que les importations du Brésil étaient de 30 % supérieures par rapport à janvier 2010, avec des prix inférieurs de 23 % à la moyenne des prix locaux (voir article Agritrade « La structure changeante des exportations de volaille du Brésil suscite des craintes en Afrique du Sud », 2 mai 2011). Cela avait été attribué à l'époque à la valeur élevée du rand par rapport au réal brésilien (appréciation de 4 % par rapport au réal en 2010), et aux coûts de production plus faibles au Brésil. De fait, l'USDA a soutenu que « les importations de poulets de l'Afrique du Sud sont principalement influencées par le taux de change » (voir article Agritrade « Tendances dans le secteur sud-africain de la volaille », 12 novembre 2011). Étant donné l'extrême volatilité du taux de change, cela comporte des implications importantes pour l'utilisation des instruments de politique commerciale agricole traditionnels.

En 2011, les producteurs de volaille sud-africains ont sollicité formellement l'imposition de droits de douane anti-dumping sur toute une série de produits de la volaille du Brésil. Cette demande a déclenché un débat houleux, les importateurs affirmant que le secteur de la volaille sud-africain continuait à se développer avec un retour sur investissement phénoménal (+ 800 % entre 2008 et 2010), et les exportateurs brésiliens considérant que

« En 2011, les producteurs de volaille sud-africains ont sollicité formellement l'imposition de droits de douane anti-dumping sur toute une série de produits de la volaille du Brésil »

tout droit de douane supplémentaire ne ferait que pénaliser les consommateurs dans le contexte d'une industrie extrêmement concentrée soumise à des règles en matière de pratiques anti-concurrentielles.

En février 2012, étant donné la hausse des coûts de transport et de l'électricité et une augmentation de 90 % des prix du maïs blanc sud-africain en 2011, l'International Trade Administration Commission a rendu sa décision en faveur des producteurs de volaille sud-africains et a imposé des droits de douane supplémentaires de 63 % en moyenne sur les oiseaux entiers et de 47 % sur les morceaux désossés (voir article Agritrade « Le débat sur la politique tarifaire applicable à la volaille sud-africaine s'intensifie », 3 mars 2012). L'Afrique du Sud applique maintenant des droits de douane antidumping contre les exportations de volaille américaines et brésiliennes.

Le secteur de la volaille sud-africain représentant 80 % de la production de volaille régionale, les autres producteurs de volaille nationaux en Afrique australe opèrent à l'ombre du secteur sud-africain oligopolistique de la volaille. Cela pose de véritables défis au processus d'intégration régionale dans la région d'Afrique orientale et australe.

C'est dans ce contexte que le gouvernement namibien, après un programme d'investissement majeur de 44,9 millions € conçu pour obtenir une autosuffisance nationale de la production de volaille, a annoncé qu'à partir de juillet 2012 il invoquerait la protection des industries naissantes précédemment convenue au sein du Conseil de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) en 2002 (voir article Agritrade « De nouveaux investissements dans le secteur de la volaille namibien visent l'autosuffisance », 12 novembre 2011). La protection des industries naissantes impliquerait l'imposition d'un droit de 46 % sur la volaille importée au cours des quatre premières années, celui-ci tombant à 30 % les années 5 et 6, et à 20 % les années 7 et 8, la protection des industries naissante étant éliminée après 8 ans (voir entretien Agritrade avec Ghys White, « La politique commerciale et le développement d'une unité de production de volaille totalement intégrée en Namibie », 12 novembre 2011).

Même si l'application de la protection des industries naissantes sera soumise à une surveillance et à une évaluation stricte (en veillant à ce que les consommateurs ne sortent pas perdants), ailleurs dans la région la protection des industries naissantes s'est institutionnalisée, avec des droits acquis qui sont en mesure de soutirer une rente de monopole au détriment des consommateurs. Une gestion transparente et responsable de la protection des industries naissantes sera essentielle si l'on veut s'assurer que les bénéfices en termes de création d'emplois, d'ajout de valeur et de sécurité des denrées alimentaires dans les petites économies régionales vulnérables ne soient pas supplantés par les pertes des consommateurs.

Ceci soulève la question non seulement des règles de politique com-



merciale régionale, mais aussi de la nécessité d'assurer leur application rigoureuse.

Ailleurs en Afrique australe, les gouvernements ont essayé de prendre des mesures pour alléger la pression sur les producteurs de volaille découlant de l'escalade des prix des denrées agricoles. Au Mozambique, par exemple, l'alimentation animale est maintenant exemptée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin d'aider les producteurs à augmenter leur compétitivité vis-à-vis des importations de morceaux de volaille congelée.

#### Développements dans le secteur de la volaille d'Afrique de l'Est

La hausse des coûts de l'alimentation de la volaille représente un sérieux défi pour les producteurs de volaille commerciaux en Afrique de l'Est. Cela est devenu particulièrement grave en 2011, lorsqu'une sécheresse régionale a réduit la disponibilité de céréales et provoqué une augmentation rapide des prix locaux. Cela a été accentué dans certains pays par des faiblesses dans le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement de céréales. Dans plusieurs pays, tels que l'Ouganda, ces défis ont été aggravés par des problèmes d'approvisionnement de farine de poisson produite localement. L'impact de la hausse des coûts des intrants sur la rentabilité de la production de volaille en Afrique de l'Est est renforcé par la sensibilité des prix des œufs et de la viande de volaille sur les marchés locaux, toute augmentation des prix avant un effet immédiat de contraction de la demande.

En Afrique de l'Est, comme dans pratiquement tous les pays ACP, le maintien de l'accès à une alimentation de la volaille à faible coût est une priorité. La recherche d'une alimentation à fai-

ble coût qui ne fait pas concurrence à la consommation humaine offre un moyen important de protéger le secteur de la volaille des conséquences commerciales des épisodes de sécheresse, auxquels la région est vulnérable. À l'échelon local, les agriculteurs utilisent des cultures traditionnelles telles que l'amarante, le millet et le sorgho en tant qu'aliments pour la volaille, ce qui peut réduire les coûts de l'alimentation animale de 40 % (voir article Agritrade « Les prix élevés du maïs posent des défis au secteur de la volaille d'Afrique orientale », 12 novembre 2011). Ceci offre potentiellement un moyen important de stabilisation des coûts de l'alimentation animale dans le soussecteur de la volaille, avec un impact important sur la sécurité alimentaire au niveau des villages.

L'importance de s'attaquer aux problèmes d'approvisionnement de l'alimentation animale est mise en exergue par l'expérience de la Zambie, où le secteur de la volaille est une fois encore en plein essor (après une contraction de 40 % en 2009), essentiellement grâce à « la réduction des coûts de l'alimentation animale et à la disponibilité du soja et du maïs sur le marché ».

Des races de poulets mieux adaptées aux « environnements villageois» ont été développées et introduites. Des essais sur le terrain ont suggéré que des améliorations de rendement peuvent augmenter les revenus de plus de 300 %. Cela est jugé particulièrement important dans des pays tels que l'Ouganda, où près de 86 % de l'effectif ougandais de volailles est élevé en milieu villageois. Toutefois, si l'on souhaite maintenir durablement les gains procurés par des races de poulets mieux adaptées, ces améliorations techniques devront être mises en œuvre parallèlement à des mesures visant à améliorer la commercialisation de la production villageoise de volaille.

#### Développements dans le secteur de la volaille des Caraïbes

En 2011, face à la hausse et à la volatilité des cours mondiaux des céréales, des initiatives visant à développer les chaînes intra-régionales d'approvisionnement de la volaille ont été lancées dans les Caraïbes. En juin 2011, un accord a été obtenu pour un projet pilote d'un an visant à produire du maïs au Belize à destination des producteurs de volaille jamaïcains, le maïs étant fourni à prix coûtant majoré. Cette initiative permettrait de réduire les volumes d'importation extra-régionaux de la production de volaille et de stabiliser les coûts des intrants. En cas de succès, l'initiative pourrait être élargie aux producteurs de volaille de la Barbade et de Trinité-et-Tobago, ainsi qu'aux producteurs de céréales potentiels au Guyana et au Suriname.

Le secteur de la volaille de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) bénéficie d'un TEC de 40 % pour la volaille. Dans certains pays, cependant, une série de taxes supplémentaires sont prélevées, générant une protection allant de 40 % (Trinité-et-Tobago) à 246 % (Jamaïque). Cela soulève la question de la concurrence déloyale entre les producteurs régionaux, puisque le système peut permettre des politiques de prix nationales qui subventionnent de facto les exportations régionales.

Les producteurs de volaille des Caraïbes font pression pour une modernisation et une amélioration du tarif régional et des cadres réglementaires pour la volaille, notamment en ce qui concerne l'étiquetage. S'agissant des droits de douane, cela impliquerait une augmentation du TEC minimum à 80 %, avec une harmonisation des prélèvements supplémentaires.

L'harmonisation des mesures réglementaires non tarifaires est jugée comme étant une condition préalable nécessaire pour le développement de chaînes d'approvisionnement de la volaille intra-régionales. Cela est jugé comme étant essentiel, puisque, dans les petites économies, les problèmes de production dans les installations

« L'harmonisation des mesures réglementaires non tarifaires est une condition préalable nécessaire pour le développement de chaînes d'approvisionnement de la volaille intra-régionales »

individuelles peuvent donner lieu à des problèmes d'approvisionnement d'importance nationale. Ceux-ci en revanche peuvent aboutir à des modifications temporaires aux accords commerciaux, pouvant générer une forte instabilité dans le secteur dans son ensemble (voir article Agritrade « Volatilité dans le secteur de la volaille du Guyana », 12 novembre 2011).

Il apparaît que, sans une protection tarifaire, l'industrie de la volaille des Caraïbes serait minée par les importations de morceaux résiduels en provenance des États-Unis. D'après l'industrie de la volaille des Caraïbes, ces morceaux sont vendus à des prix nettement inférieurs aux coûts de production (par ex. 30 cents US/livre). Souvent, les produits congelés sont décongelés, reconditionnés voire mélangés avec de la viande fraîche locale, et vendus comme de la volaille fraîche. Le stock croissant de cuisses de poulets provenant des États-Unis, suite aux mesures prises par la Russie, la Chine, le Mexique et d'autres pays pour défendre leur propre secteur de la volaille, suscite des craintes particulières. Ces morceaux résiduels sont de plus en plus utilisés dans les produits transformés, tels que les galettes, les saucisses et les nuggets.

Les propositions formulées en 2011 par le gouvernement jamaïcain en vue de réduire à 20 % les droits de douane sur les importations de viande de volaille, dans le cadre des efforts consentis pour simplifier le système fiscal, se sont heurtées à l'opposition virulente des producteurs de volaille, ces derniers étant « inflexibles sur le fait qu'une telle décision sonnera le glas de la filière de la volaille » (voir article Agritrade « Les producteurs de volaille jamaïcains protestent contre la réduction proposée des droits d'importation », 30 août 2011).

Compte tenu de la menace des importations extra-régionales, les producteurs de volaille caribéens ont appelé fin 2011 les gouvernements à mettre en œuvre trois grandes mesures :

- La volaille doit être vendue au consommateur final dans le conditionnement dans lequel elle quitte l'unité de transformation, c'est-à-dire prête à être vendue.
- Les produits qui ont été congelés ne peuvent être vendus comme étant réfrigérés, ni décongelés et vendus comme réfrigérés.
- 3. Les droits de douane doivent être harmonisés au sein d'une approche plus désagrégée de la protection tarifaire pour des produits à base de volaille spécifiques à travers la région (voir entretien Agritrade, « Assurer le futur de la production de volaille caribéenne », 12 novembre 2011).

#### Développements dans le secteur de la volaille du Pacifique

À l'exception des pays des îles du Pacifique (PIC) plus importants, la production de volaille est essentiellement l'apanage des petits agriculteurs. Ces systèmes de production basés sur les ménages présentent des coûts relativement bas, une mortalité assez élevée et un faible rendement. Dans les PIC, la production de volaille est insuffisante et des importations de volaille et de produits à base de volaille sont nécessaires pour répondre à la demande. Les importations peuvent provenir d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des États-Unis ou du Brésil. Bien que l'introduction de races de

« La tendance actuelle est à un développement de la production commerciale pour exploiter les opportunités commerciales intra-régionales »

poulets mieux adaptées aux systèmes de production basés sur les ménages présente un potentiel intéressant, la tendance actuelle est à un développement de la production commerciale pour exploiter les opportunités commerciales intra-régionales.

Un exemple de cette tendance est Fidji, où la production de volaille est maintenant développée grâce aux investissements du groupe agroalimentaire Goodman Fielder. Ces investissements visent à mettre en place une ferme d'élevage totalement intégrée (y compris des fermes d'élevage de petits producteurs en soustraitance), des couvoirs, des installations de transformation ainsi que de fabrication d'aliments pour la volaille. La filiale de Goodman Fielder, Crest Chicken, approvisionne déjà environ 85 % du marché de la volaille fidjien. Le but de cette nouvelle installation est d'obtenir l'autosuffisance nationale et de lancer une campagne marketing régionale agressive. Celle-ci ciblera le marché de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et d'autres opportunités commerciales disponibles au titre de l'accord MSGTA (accord commercial du Groupe mélanésien fer de lance) et de l'accord PICTA (accord commercial des pays insulaires du Pacifique) (voir article Agritrade « L'USDA publie un bilan sur le secteur de la volaille au Timor oriental », 9 août 2011).

### Implications pour les pays ACP

#### Leçons tirées du régime de la volaille de l'UE

L'expérience de l'UE en matière de régulation des importations, avec des augmentations des importations concentrées dans les segments de marché où les droits de douane sont faibles et où l'accès est régulé par des contingents tarifaires, met en exergue la possibilité d'une utilisation nuancée des instruments de politique commerciale pour aborder les problèmes spécifiques du secteur de la volaille. L'UE maintient un régime tarifaire sophistiqué pour la volaille : tout en autorisant des importations conséquentes en réponse à la demande croissante des consommateurs, le régime offre encore une protection efficace aux producteurs de volaille européens.

Étant donné la nature spécifique de la menace que présentent les exportations de morceaux de volaille pour les producteurs de volaille ACP, il serait possible de cibler les droits de douane sur ce segment particulier du commerce de la volaille. Dans le même ordre d'idées, il apparaît nécessaire d'établir une classification claire et spécifique des produits de la volaille aux fins de l'application de droits de douane et de développer des exigences d'étiquetage afférentes. Cela doit être étayé par une application effective et efficace, afin d'assurer une politique tarifaire désagrégée opérationnelle. Cela pourrait également impliquer l'utilisation de contingents tarifaires pour gérer le commerce de la volaille.

Toutefois, puisque l'UE n'est pas le principal acteur du commerce mondial de la volaille, les gouvernements ACP devraient adopter une approche holistique de la politique du secteur de la volaille et ne pas se concentrer sur le commerce avec l'UE pour des mesures spéciales.

#### Prendre en compte les besoins du secteur de la volaille dans les APE

L'utilisation par l'UE d'instruments de politique commerciale sophistiqués dans le secteur de la volaille cadre mal avec certaines des prescriptions plus générales de politique commerciale entérinées dans les APE intérimaires. Parmi celles-ci, il y a les engagements de statu quo tarifaire, les limitations imposées sur l'utilisation des restrictions quantitatives et l'interdiction de recourir aux licences d'importation. Certains de ces instruments de politique commerciale sont utilisés dans le cadre des dispositions de protection des industries naissantes au sein des unions douanières intra-ACP et des zones de libre-échange (ZLE), et sont aussi utilisés par l'UE elle-même.

La volonté de certains gouvernements ACP de conserver le droit d'utiliser ces instruments doit être envisagée dans le contexte des réalités régionales, de la hausse des prix et de la volatilité des taux de change, qui peuvent transformer à très court terme la position concurrentielle relative des producteurs de volaille nationaux et des pays tiers.

#### Équilibrer les intérêts des consommateurs, des producteurs et des transformateurs

Le débat sur la politique tarifaire du secteur de la volaille de l'Afrique du Sud a soulevé la question de l'importance relative qui doit être accordée aux intérêts des consommateurs, des producteurs primaires, des transformateurs et des négociants pour définir la politique commerciale du secteur de la volaille. Il s'agit là d'un problème pour les pays

ACP, en particulier dans les Caraïbes, et dans d'autres petits pays qui se sont engagés à obtenir une plus grande autosuffisance nationale du secteur de la volaille.

Ce problème est particulièrement sérieux dans les pays où il existe un contrôle monopolistique ou oligopolistique du secteur de la volaille, une position commerciale dominante pouvant donner lieu à des abus. Cela pose de réels défis aux décideurs politiques :

- pour réconcilier les intérêts concurrents;
- pour coordonner l'utilisation de toute une série d'instruments politiques, depuis la politique tarifaire jusqu'à la politique de concurrence.

Il peut en outre exiger de nouvelles mesures politiques visant à renforcer le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement du secteur de la volaille.

#### Enjeux de la politique commerciale du secteur de la volaille au niveau régional

Le commerce illicite entre le Bénin et le Nigeria met en exergue les défis rencontrés pour développer une politique commerciale régionale pour le secteur de la volaille, et la nécessité d'une harmonisation régionale des politiques du secteur de la volaille.

Les restrictions nationales existantes et les nouvelles exceptions à la libre circulation des produits de volaille au sein des unions douanières et des ZLE peuvent rendre le processus de création d'un marché régional extrêmement compliqué. L'invocation de la protection des industries naissantes par la Namibie en 2011 est significative à cet égard.

#### Secteur de la volaille

Toute politique régionale du secteur de la volaille est susceptible d'exiger :

- une utilisation plus nuancée des instruments de politique tarifaire;
- le développement de politiques de concurrence régionales;
- l'élaboration de nouvelles mesures politiques pour renforcer le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement du secteur de la volaille.

Ces politiques de renforcement du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement pourraient alors établir un cadre transparent et responsable pour l'utilisation d'un large éventail d'instruments de politique commerciale, afin d'offrir plus de certitude dans

le développement de marchés régionaux pour les produits de la volaille.

## Aborder les coûts de l'alimentation de la volaille et les défis SPS

Parmi les nombreuses initiatives en cours au sein des ACP, un certain nombre de domaines spécifiques d'intervention peuvent être identifiés pour réduire les coûts de l'alimentation de la volaille :

- a. soutenir le développement de chaînes d'approvisionnement destinées à la volaille (par ex. les initiatives régionales dans les Caraïbes, ou les prêts accordés au Ghana);
- b. veiller à ce que les cadres politiques du secteur des céréales prennent en

compte les besoins des producteurs de volaille (notamment en ce qui concerne la politique de prix, la politique commerciale et les informations de marché sur l'offre, les prix et le commerce);

- c. soutenir le développement d'une production d'alimentation animale à faible coût qui ne concurrence pas la demande d'alimentation humaine;
- d. soutenir le développement et l'utilisation de cultures traditionnelles en tant qu'alimentation pour la volaille chez les petits producteurs;
- e. promouvoir la distribution aux petits producteurs de races de volaille mieux adaptées aux « environnements villageois ».

Bien qu'il existe certains domaines d'intervention à faible coût, globalement, ces interventions bénéficieraient grandement du soutien de l'« aide pour le commerce ».

#### Politique de l'UE en matière de restitutions à l'exportation

La majorité des exportations de volaille de l'UE vers les marchés ACP se fait sans le bénéfice des restitutions à l'exportation. Toutefois, les pays ACP sont répertoriés comme étant des destinations éligibles au paiement des restitutions à l'exportation de l'UE. Étant donné les efforts en cours pour développer la production de volaille dans les pays ACP, l'UE devrait fermement s'engager à ne pas verser des restitutions à l'exportation pour les exportations de volaille vers des pays et régions ACP cherchant à développer leurs propres secteurs de la volaille. Ceci s'applique à l'exportation d'oiseaux entiers congelés et de morceaux de volaille, qui peuvent bénéficier de restitutions à l'exportation en temps de crise du marché.

#### Principales sources

#### UE

1. Commission européenne, « Prospects for agricultural markets and income in the EU, 2010-2020 », décembre 2010

http://ec.europa.eu/agriculture/publi/caprep/prospects2010/fullrep\_en.pdf

**2.** CE, « Short term outlook for arable crops, meat and dairy markets », février 2012 http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/markets/sto-crop-meat-dairy/2012-02\_en.pdf

**3.** USDA, « EU-27: Poultry production and exports to grow again in 2011 and 2012 », *GAIN Report* n° FR9076, 1er septembre 2011

http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Poultry%20and%20Products%20Annual\_Paris\_EU-27\_8-30-2011.pdf

**4.** USDA, « Italy: Poultry outlook 2011 », analyse du secteur de la volaille en Italie, GAIN Report n° IT1124, 21 juin 2011

http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Poultry%20Outlook%202011\_Rome\_Italy\_6-21-2011.pdf

#### Monde

**5.** The poultry site.com, site Web fournissant des nouvelles et des articles autour de l'industrie mondiale de la volaille

http://www.thepoultrysite.com/



#### Secteur de la volaille

**6.** USDA, « Brazil poultry and products: Annual 2011 », *GAIN Report* n° BR 0714, 2 septembre 2011 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Poultry%20and%20Products%20Annual\_Brasilia\_Brazil\_9-2-2011.pdf

7. USDA, « Thailand: Poultry and products: Annual 2011 », *GAIN Report* n° TH1112, 31 août 2011 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Poultry%20and%20Products%20Annual\_Bangkok\_Thailand\_8-31-2011.pdf

#### SADC

**8.** WTO, point d'accès aux Examens des politiques commerciales : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland, novembre 2009 http://www.wto.org/french/tratop\_f/tpr\_f/tp322\_f.htm

9. USDA, « South Africa: Poultry and products », examen par l'USDA du secteur avicole sudafricain, *GAIN Report*, 22 septembre 2011 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Poultry%20and%20Products%20Voluntary%20Report\_Pretoria\_South%20Africa%20-%20Republic%20of\_9-22-2011.pdf

#### Afrique de l'Ouest

**10.** Evans School of Public Affairs, University of Washington, « Poultry market in West Africa: Overview and comparative analysis », par K. Schneider et R. Plotnick, *EPAR Brief* n° 82, 16 juillet 2010 http://www.evansuw.org/files/Evans%20UW\_Request%2082\_Poultry%20Market%20Analysis%20Overview\_7-16-2010.pdf

#### Caraïbes

**11.** Caribbean-poultry.org, site Web de la Caribbean Poultry Association http://caribbean-poultry.org/

#### **Pacifique**

**12.** *Thepoultrysite.com*, « International egg and poultry review: Timor-Leste », résumé d'un rapport de l'USDA sur le secteur de la volaille au Timor-Oriental, 29 juin 2011 <a href="http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/22979/international-egg-and-poultry-review-timorleste">http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/22979/international-egg-and-poultry-review-timorleste</a>

#### À propos de cette mise à jour

Cette note de synthèse a été mise à jour en août 2012 afin de prendre en compte les développements depuis octobre 2011. D'autres publications dans cette série et des ressources supplémentaires sur le commerce agricole et de la pêche ACP-UE peuvent être trouvées en ligne à http://agritrade.cta.int/fr.



Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) est une institution conjointe ACP-UE active dans le développement agricole et rural des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le CTA a pour mission de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et encourage une gestion durable des ressources naturelles. Cela est réalisé en fournissant des produits et services permettant un meilleur accès à l'information et des connaissances, facilitant le dialogue politique et de renforcement des capacités des institutions de développement agricole et rural et des communautés dans les pays ACP.

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (ACP-UE) Postbus 380 6700 AJ Wageningen Pays-Bas

Tél: +31 (0) 317 467 100

E-mail: cta@cta.int - www.cta.int